

Date d'affichage : 12/06/2024

**COMMISSION JURIDIQUE
RÉUNION TELEPHONIQUE DU 11/06/2024**

Présents : MM D. HARY, C. FOURNIER, F. PORET, P. LEMAITRE, H. LANNOY, J. VARLET

Les personnes membres de la commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part aux délibérations, ni aux décisions.

Journée du 11/05/2024 :

U11 Est D3E-27596142 GROUP.LYS AA FOOT B/RACQUINGHEM. 1^{er} forfait de Racquinghem. Homologué : GROUP.LYS AA FOOT B 3 – RACQUINGHEM 0 par forfait. Amende 12€ à Racquinghem.

Journées du 22 au 26/05/2024

SD1B-26571585 EPERLECQUES/HESDIN OL. Dossier mis en attente de la décision de la Commission de Discipline.

SD1C-26328791 CALAIS RC C/WATTEN. Réserves de Watten non confirmées, ni appuyées, non recevables. Homologué : CALAIS RC C 0 – WATTEN 2. Amende 30€ à Watten.

SD7D-26332147 FILLIEVRES B/SENINGHEM. Réserves de Seninghem sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs de Fillièvres, des joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain. Confirmées pour un autre motif, appuyées, non recevables. Homologué : FILLIEVRES B 1 – SENINGHEM 1. Droits non remboursés à Seninghem.

SD7E-26332259 AUCHY LES HESDIN B/AUBIN SC. Réserves d'Aubin SC (rien sur la FdM papier). Confirmées avec 2 motifs différents, appuyées, non recevables. Homologué : AUCHY LES HESDIN B 3 – AUBIN SC 1. Droits non remboursés à Aubin SC.

U19D2A-26625702 CANCHE TERNOISE/NEUFCHATEL. 1^{er} forfait de Neufchatel. Homologué : CANCHE TERNOISE 3 – NEUFCHATEL 0 par forfait. Amende minorée 110€ à Neufchatel.

U16D1A-26627516 BLERIoT PLAGÉ/OUTREAU AS. Inscription sur la feuille de match d'un joueur d'Outreau AS suspendu. De ce fait, ce joueur est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 17/06/2024. Homologué : BLERIoT PLAGÉ 3 – OUTREAU AS 0 par pénalité. Amende 100€ à Outreau AS.

U16D2B-26627787 LONGFOSSE/OUTREAU AS B. 1^{er} forfait de Outreau AS B. Homologué : LONGFOSSE 3 – OUTREAU AS B 0 par forfait. Amende 115€ à Outreau AS.

U13 Nord D3D-27535576 MARCK D/ST TRICAT. 3^{ème} forfait de St Tricat. Homologué : MARCK D 3 – ST TRICAT 0 par forfait. Amende 24€ à St Tricat.

U13 Nord D3D-27535580 CALAIS BALZAC/ST TRICAT. 4^{ème} forfait de St Tricat ce qui entraîne son forfait général. Homologué : CALAIS BALZAC 3 – ST TRICAT 0 par forfait. Amende 30€ à St Tricat.

U13 Nord D3D-27535582 MARCK D/GUINES ES B. 1^{er} forfait de Guines ES B. Homologué : MARCK AS D 3 – GUINES ES B 0 par forfait. Amende 62€ à Guines ES.

U13 Est D3C-27536369 EPERLECQUES/ST OMER ESSOR B. 1^{er} forfait de St Omer ESSOR B. Homologué : EPERLECQUES 3 – ST OMER ESSOR B 0 par forfait. Amende 62€ à St Omer ESSOR.

U13 Ouest D3B-27537460 Homologué : RINXENT 2 – BOULOGNE ESL 2.

U13 Ouest D4D-27537625 LE PORTEL AP-US/SAMER RC. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24H par le club de Le Portel AP/US. Homologué : LE PORTEL AP-US 0 – SAMER RC 3 par pénalité. Amende 20€ à Le Portel AP/US.

U11 Nord D3C-27538101 ST TRICAT/ARDRES. 2^{ème} forfait de St Tricat. Homologué : ST TRICAT 0 – ARDRES 3 par forfait. Amende 68€ à St Tricat.

U11 Est D2A-27544090 Homologué : GROUP.QUIESTEDE ROQUETOIRE 1 – ST OMER ESSOR 0.

U11 Est D3F-27545621 Homologué : BLENDRECQUES 1 – WARDRECQUES 6.

U11 Ouest D1A-27596624 PAYS ST OMER C/MONTREUIL. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24H par le club de Pays St Omer. Homologué : PAYS ST OMER US C 0 – MONTREUIL 3 par pénalité. Amende 20€ à Pays St Omer US.

U11 Ouest D3E-27546351 DESVRES C/LE PORTEL AP-US. 1^{er} forfait de Le Portel AP/US. Homologué : DESVRES C 3 – LE PORTEL AP-US 0 par forfait. Amende 62€ à Le Portel AP/US.

U11 Sud D3B-27545891 BERCK AS D/ETAPLES AS D. 2^{ème} forfait de Etaples AS D. Homologué : BERCK AS D 3 – ETAPLES AS D 0 par forfait. Amende 68€ à Etaples AS.

U11 Sud D3C-27545837 ETAPLES AS C/LE TOUQUET B. 1^{er} forfait de Le Touquet B. Homologué : ETAPLES AS C 3 – LE TOUQUET B 0 par forfait. Amende 12€ à Le Touquet.

Journées du 29/05/24 au 02/06/24

SD1A-26326804 CUCQ/PAYS ST OMER US C. Réserves de Cucq sur l'équipe de Pays St Omer US C, plus de 3 joueurs ayant participé à plus de 10 matchs de championnat dans les équipes supérieures alors que nous sommes dans les 5 dernières rencontres de championnat. Confirmées, appuyées, non recevables car non fondées. Après vérification, aucun joueur n'est dans ce cas. Homologué : CUCQ 1 – PAYS ST OMER US C 5. Droits non remboursés à Cucq.

SD2A-26328907 MARCK AS C/CAMPAGNE LES GUINES. Dossier mis en attente de la Commission de Discipline.

SD2C-26327338 BERCK AS B/GOUY ST ANDRE. Participation à la rencontre d'un joueur de Berck AS suspendu. De ce fait, ce joueur est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 17/06/24. Amende 100€ à Berck AS. Match arrêté la 66^{ème} minute de jeu pour insuffisance de joueurs à Gouy St André. Amende 30€ à Gouy St André. Homologué : BERCK AS B 0 – GOUY ST ANDRE 0 par pénalité. Perdu aux 2 équipes.

SD3C-26330032 DANNES/RANG DU FLIERS. Participation à la rencontre d'un joueur de Dannes suspendu. De ce fait, ce joueur est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 17/06/24. Homologué : DANNES 0 – RANG DU FLIERS 3 par pénalité. Amende 100€ à Dannes.

SD3D-26330122 Homologué : NEUFCHATEL B 3 – BOURTHES B 0.

SD3E-26330212 ST MARTIN BOULOGNE B/LE PORTEL AP. Réserves de Le Portel AP sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs de St Martin Boulogne : sont susceptibles d'être inscrits sur la FDM plus de 3 joueurs ayant joué plus de 10 matchs en équipe supérieure étant dans les 5 dernières rencontres officielles. Confirmées, appuyées, non recevables car non fondées. Après vérification, seuls trois joueurs sont dans ce cas. Homologué : ST MARTIN BOULOGNE B 4 – LE PORTEL AP 2. Droits non remboursés à Le Portel AP.

SD4C-26330482 VERCHOCQ B/BERCK AS C. Participation à la rencontre d'un joueur de Berck AS suspendu. De ce fait, ce joueur est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 17/06/24. Homologué : VERCHOCQ B 3 – BERCK AS C 0 par pénalité. Amende 100€ à Berck AS.

SD4D-26330573 COLEMBERT/WIMEREUX AS C. 1^{er} forfait de Wimereux AS C. Homologué : COLEMBERT 3 – WIMEREUX AS C 0 par forfait. Amende 125€ à Wimereux.

SD4E-26330662 GUINES ES B/LANDRETHUN LE NORD B. Match arrêté à la 29^{ème} minute de jeu pour insuffisance de joueurs à Guines ES B. Homologué : GUINES ES B 0 – LANDRETHUN LE NORD B 5 par pénalité. Amende 60€ à Guines ES.

SD5E-2633114 AUCHY LES HESDIN/RANG DU FLIERS B. 3^{ème} forfait de Rang du Fliers B ce qui entraîne son forfait général. Homologué : AUCHY LES HESDIN 3 – RANG DU FLIERS B 0 par forfait. Amende 162€ à Rang du Fliers.

SD5F-26331206 MONTREUIL C/FRENCQ B. 1^{er} forfait de Frencq B (mail du club). Homologué : MONTREUIL C 3 – FRENCQ B 0 par forfait. Amende minorée 115€ à Frencq.

SD6B-26331481 ST MARTIN LEZ TATINGHEM D/ST OMER ESSOR D. 1^{er} forfait de St Omer ESSOR D. Homologué : ST MARTIN LEZ TATINGHEM D 3 – ST OMER ESSOR D 0 par forfait. Amende 122€ à St Omer ESSOR.

SD6D-26331662 GOUY ST ANDRE B/THIEMBRONNE. 1^{er} forfait de Gouy St André (mail du club). Homologué : GOUY ST ANDRE B 0 – THIEMBRONNE 3 par forfait. Amende minorée 112€ à Gouy St André.

SD6E-26331755 CREMAREST B/BOULOGNE CONTI B. 2^{ème} forfait de Crémarest B (mail du club). Homologué : CREMAREST B 0 – BOULOGNE CONTI B 3 par forfait. Amende minorée 125€ à Crémarest.

SD7A-26331937 CALAIS BEAU MARAIS D/GUEMPS B. 2^{ème} forfait de Guemps B (mail du club). Homologué : CALAIS BEAU MARAIS D 3 – GUEMPS B 0 par forfait. Amende minorée 125€ à Guemps.

SD7B-26332027 WIZERNES B/BLENDECQUES D. 2^{ème} forfait de Wizernes B. Homologué : WIZERNES B 0 – BLENDECQUES D 3 par forfait. Amende 135€ à Wizernes.

SD7C-26332117 ROQUETOIRE D/BLARINGHEM D. 2^{ème} forfait de Roquetoire D. Homologué : ROQUETOIRE D 0 – BLARINGHEM D 3 par forfait. Amende 135€ à Roquetoire.

SD7D-26332207 FRUGES C/SENINGHEM. 1^{er} forfait de Seninghem (mail du club). Homologué : FRUGES C 3 – SENINGHEM 0 par forfait. Amende minorée 112€ à Seninghem.

SD7F-26332388 LA CAPELLE LES BOULOGNE B/OSTROHOVE RC C. 2^{ème} forfait de Ostrohove RC C (mail du club). Homologué : LA CAPELLE B 3 – OSTROHOVE C 0 par forfait. Amende minorée 125€ à Ostrohove RC.

SD7G-26332481 LOTTINGHEM B/SURQUES ESCOEUILLES C. 2^{ème} forfait de Surques Escoeuilles C. Homologué : LOTTINGHEM B 3 – SURQUES ESCOEUILLES C 0 par forfait. Amende 135€ à Surques Escoeuilles.

SD7H-26332570 CALAIS BEAU MARAIS E/FRETHUN B. 1^{er} forfait de Frethun B (mail du club). Homologué : CALAIS BEAU MARAIS E 3 – FRETHUN B 0 par forfait. Amende minorée 112€ à Frethun.

U19D2A-26625689 CANCHE TERNOISE/DESVRES. 2^{ème} forfait de Desvres JS. Homologué : CANCHE TERNOISE 3 – DESVRES 0 par forfait. Amende 125€ à Desvres.

U16D2B-26627793 ST LEONARD/OUTREAU AS B. 2^{ème} forfait de St Léonard. Homologué : ST LEONARD 0 – OUTREAU AS B 3 par forfait. Amende 125€ à Saint Léonard.

U16D2B-26627794 BOULOGNE ESL/FRUGES. 2^{ème} forfait de Fruges. Homologué : BOULOGNE ESL 3 – FRUGES 0 par forfait. Amende minorée 120€ à Fruges.

U15D2A-26628577 ARQUES ES/WIMILLE. 2^{ème} forfait de Wimille. Homologué : ARQUES ES 3 – WIMILLE 0 par forfait. Amende 125€ à Wimille.

U15D2A-26628579 NORTKERQUE/BLERLOT PLAGE. 4^{ème} forfait de Nortkerque ce qui entraîne son forfait général. Homologué : NORTKERQUE 0 – BLERLOT PLAGE 3 par forfait. Amende minorée 140€ à Nortkerque.

U15D2B-26628869 HESDIN OL/CONCHIL. 1^{er} forfait de Conchil. Homologué : HESDIN OL 3 – CONCHIL 0 par forfait. Amende 115€ à Conchil.

U15D3B-26629398 LA CAPELLE/LE PORTEL AP-US. 3^{ème} forfait de Le Portel AP/US. Homologué : LA CAPELLE 3 – LE PORTEL AP-US 0 par forfait. Amende minorée 130€ à Le Portel AP/US.

U15D3C-26629536 ST OMER ESSOR/HELFAUT HEURINGHEM. 1^{er} forfait de Helfaut Heuringhem. Homologué : ST OMER ESSOR 3 – HELFAUT HEURINGHEM 0 par forfait. Amende minorée 110€ à Helfaut Heuringhem.

U15D3D-26630247 COYECQUES/ETAPLES HV. 3^{ème} forfait de Etaples HV. Homologué : COYECQUES 3 – ETAPLES HV 0 par forfait. Amende minorée 130€ à Etaples HV.

U15D3D-26630250 VERCHOCQ B/GROUP.CUCQ ST JOSSE. 1^{er} forfait de Group.Cucq St Josse. Homologué : VERCHOCQ B 3 – GROUP.CUCQ ST JOSSE 0 par forfait. Amende minorée 110€ à Group.Cucq St Josse.

U13 Nord D1A-27576158 COQUELLES/GROUP.CUCQ ST JOSSE. 1^{er} forfait de Group.Cucq St Josse. Homologué : COQUELLES 3 – GROUP.CUCQ ST JOSSE 0 par forfait. Amende 62€ à Group.Cucq St Josse.

U13 Est D3D-27536447 GROUP.LYS AA FOOT B/LONGUENESSE JS B. 1^{er} forfait de Group.Lys AA Foot B. Homologué : GROUP.LYS AA FOOT B 0 – LONGUENESSE JS B 3 par forfait. Amende 62€ à Group.Lys AA Foot.

U13 Ouest D3B-27537466 CONDETTE/EQUIHEN PLAGE. Dossier transmis à la Commission de Discipline.

U13 Sud D3C-27537291 BEZINGHEM/CONCHIL. Dossier transmis à la Commission de Discipline.

U11 Nord D3D-27597856 CALAIS RC C/GUINES ES. 1^{er} forfait de Guines ES. Homologué : CALAIS RC C 3 – GUINES ES 0 par forfait. Amende 62€ à Guines ES.

U11 Nord D2B-27596004 NORTKERQUE/CALAIS CATENA. 1^{er} forfait de Calais Catena. Homologué : NORTKERQUE 3 – CALAIS CATENA 0 par forfait. Amende minorée 60€ à Calais Catena.

U11 Est D3D-27545459 VIEILLE EGLISE/ST OMER ESSOR B. 1^{er} forfait de Vieille Eglise. Homologué : VIEILLE EGLISE 0 – ST OMER ESSOR B 3 par forfait. Amende 62€ à Vieille Eglise.

U11 Est D3E-27596153 GROUP.SENINGHEM NIELLES/RACQUINGHEM. 2^{ème} forfait de Racquinghem. Homologué : GROUP.SENINGHEM NIELLES 3 – RACQUINGHEM 0 par forfait. Amende 68€ à Racquinghem.

U11 Ouest D2B-27595929 LE TOUQUET/LONGFOSSE. 2^{ème} forfait de Longfossé. Homologué : LE TOUQUET 3 – LONGFOSSE 0 par forfait. Amende 68€ à Longfossé.

Critérium U11F-27824091 FRUGES/CONCHIL. 1^{er} forfait de Conchil. Homologué : FRUGES 3 – CONCHIL 0 par forfait. Amende 12€ à Conchil.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure Article 152 des règlements généraux du District).

Prochaine réunion sur convocation

Le Président : M. C. FOURNIER

Le Secrétaire : M. F. PORET